

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lot 1 079 572

Modifier le règlement de zonage afin de
créer une nouvelle zone à même une
zone existante
(2098-LAS-202)

11 janvier 2024



01

Règlement de zonage 2098-LAS :

Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer une nouvelle zone correspondant au lot 1 079 572.

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- 01** CONTEXTE
- 02** OBJECTIF
- 03** MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE
- 04** CALENDRIER D'ADOPTION
- 05** APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

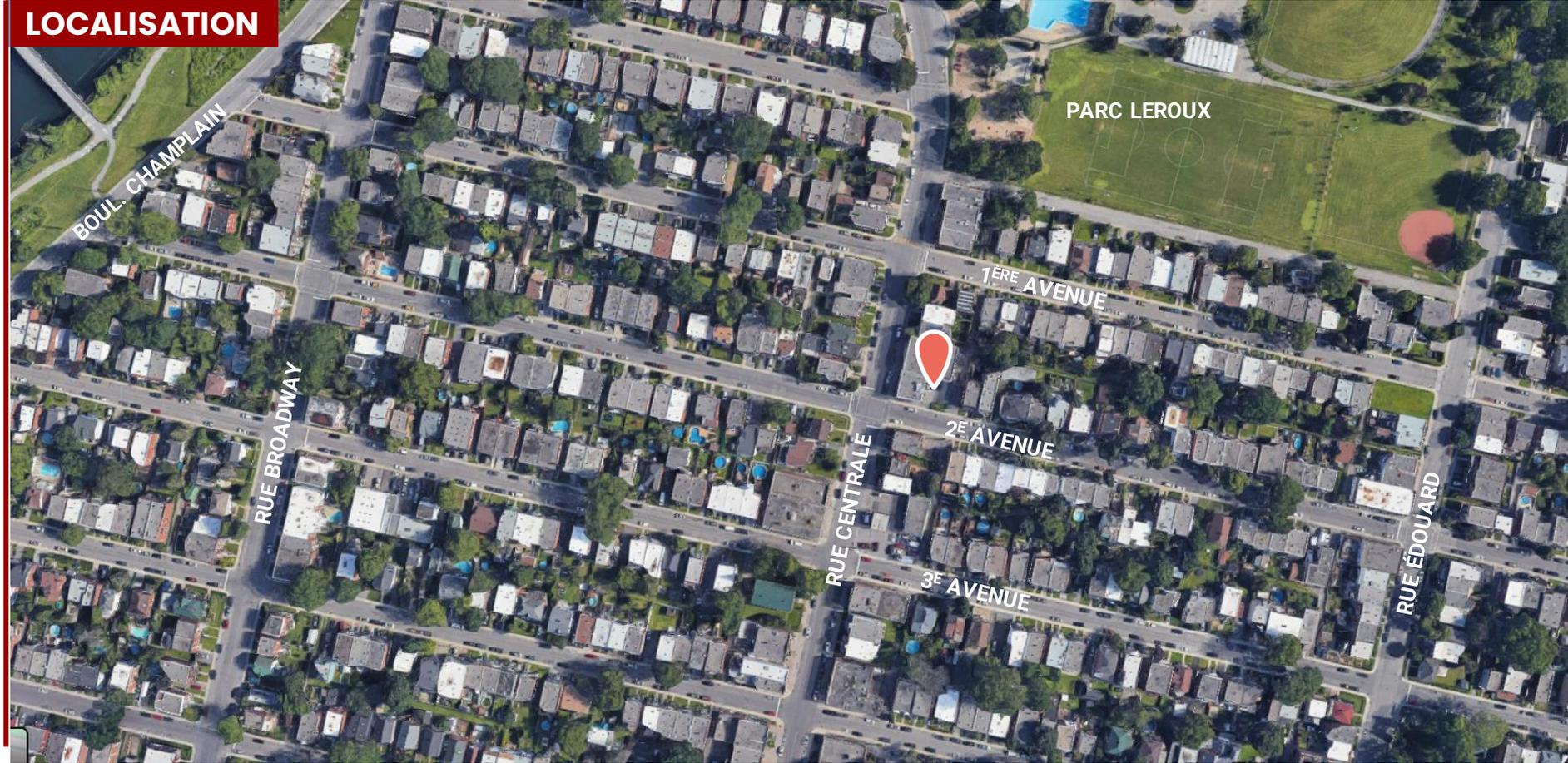


01 CONTEXTE

LOCALISATION



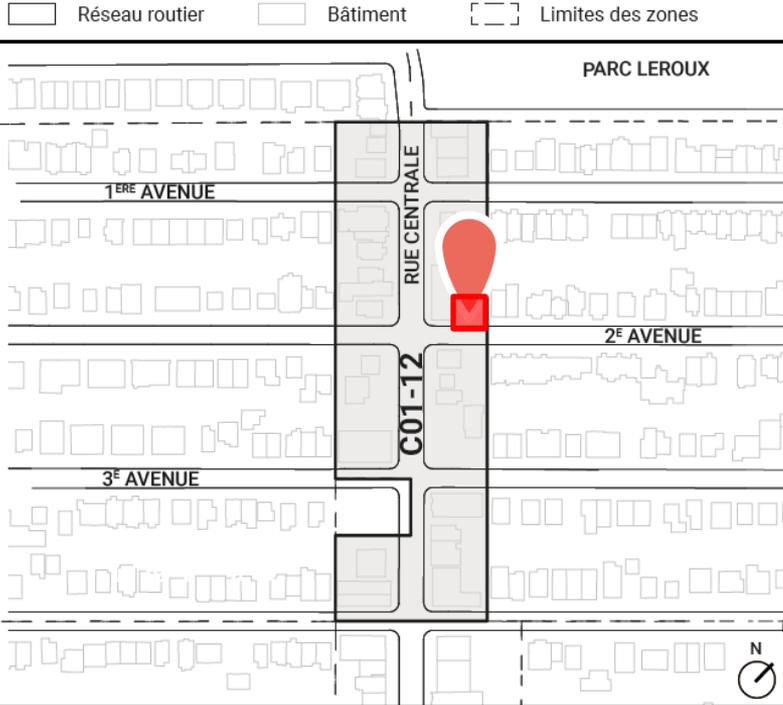
LOCALISATION



LOCALISATION



ZONAGE



PLAN DE ZONAGE ACTUEL

□ Zone visée : C01-12



ZONAGE

Grille actuelle – C01-12

HABITATION							
UNIFAMILIALE	H1						
BI ET TRI FAMILIALE	H2						
QUADRUPLEX	H3						
MULTIFAMILIALE	H4						
COMMERCE							
DÉTAIL ET SERVICE	C1	x	x	x			
MIXTE	C2				x	x	x
ARTÉRIEL LÉGER	C3						
ARTÉRIEL LOURD	C4						
SERVICES PÉTROLIERS	C5						
INDUSTRIE							
LÉGÈRE	I1						
LOURDE	I2						
PRESTIGE	I3						
COMMUNAUTAIRE							
INSTITUTIONNEL ET ADM.	P1						
RÉCRÉATION EXTENSIVE	P2						
RÉCRÉATION INTENSIVE	P3						
CONSERVATION	P4						
SERVICES PUBLICS							
UTILITÉ LÉGÈRE	U1						
UTILITÉ LOURDE	U2						
USAGE(S) SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
USAGE(S) SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							

Les usages de la catégorie « Communautaire » sont prohibés actuellement.

02 OBJECTIF

OBJECTIF

Bonifier l'offre en espace public dans le Village des Rapides :

Créer une nouvelle zone sur le lot visé afin d'y autoriser l'usage souhaité, soit "un parc de détente, un square, un jardin, un parc ornemental ou naturel".

03 MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

Zonage 2098-LAS-202

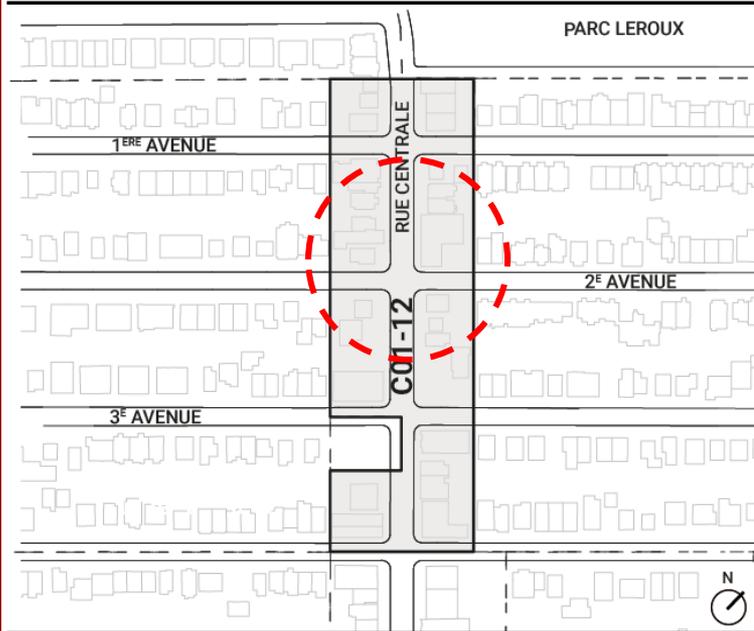
MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlement	Modifications	Cédules / Annexes	Description
2098-LAS	Modification du plan de zonage	A	Modification des limites de la zone actuelle pour créer la zone P01-05 à même la zone C01-12 afin de respecter la configuration géométrique du lot 1 079 572
2098-LAS	Ajout d'une grille des usages et normes	B	Ajout de la grille des usages et normes pour la nouvelle zone P01-05.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

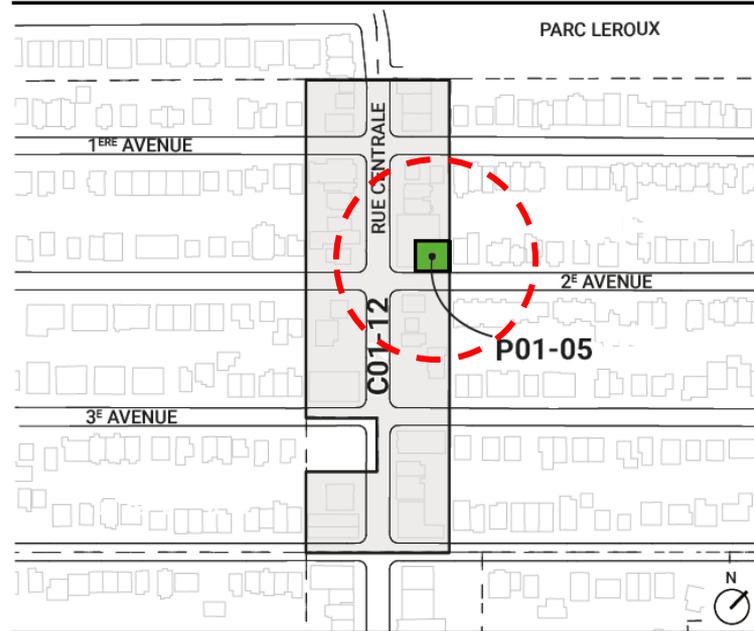
Nouvelle zone – P01-05

▭ Réseau routier ▭ Bâtiment [-] Limites des zones



PLAN DE ZONAGE ACTUEL

▭ Zone visée : C01-12



PLAN DE ZONAGE PROPOSÉ

▭ Modification de la zone C01-12

▭ Création de la zone P01-05

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Nouvelle grille – P01-05

HABITATION				
UNIFAMILIALE	H1			
BI ET TRI FAMILIALE	H2			
QUADRUPLEX	H3			
MULTIFAMILIALE	H4			

COMMERCE				
DÉTAIL ET SERVICE	C1			
MIXTE	C2			
ARTÉRIEL LÉGER	C3			
ARTÉRIEL LOURD	C4			
SERVICES PÉTROLIERS	C5			

INDUSTRIE				
LÉGÈRE	I1			
LOURDE	I2			
PRESTIGE	I3			

COMMUNAUTAIRE				
INSTITUTIONNEL ET ADM.	P1			
RÉCRÉATION EXTENSIVE	P2	x	x	x
RÉCRÉATION INTENSIVE	P3			
CONSERVATION	P4			

SERVICES PUBLICS				
UTILITÉ LÉGÈRE	U1			
UTILITÉ LOURDE	U2			

USAGE(S) SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				
USAGE(S) SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				

STRUCTURE				
ISOLE		x		
JUMEEE			x	
CONTIGUE				x

TERRAIN				
SUPERFICIE (m ²)	Min	0,00	0,00	0,00
PROFONDEUR (m)	Min	0,00	0,00	0,00
FRONTAGE (m)	Min	0,00	0,00	0,00

MARGES				
AVANT (m)	Min	0,00	0,00	0,00
LATERALE (m)	Min	0,00	0,00	0,00
LATERALE TOTALE (m)	Min	0,00	0,00	0,00
ARRIERE (m)	Min	0,00	0,00	0,00

BÂTIMENT				
HAUTEUR (etage)	Min	0	0	0
	Max	2	2	2
HAUTEUR (m)	Max	10,00	10,00	10,00
SUPERFICIE IMPLANTATION (m ²)	Min	0,00	0,00	0,00
LARGEUR (m)	Min	0,00	0,00	0,00

RAPPORTS				
LOGEMENT / BATIMENT	Min	0	0	0
	Max	0	0	0
C.O.S.	Min	0,00	0,00	0,00
	Max	0,60	0,60	0,60
BÂTIMENT / TERRAIN	Min	0,00	0,00	0,00
	Max	0,60	0,60	0,60

DISPOSITION(S) SPÉCIALE(S)				

04 CALENDRIER D'ADOPTION

GRANDES ÉTAPES

Avis de motion et adoption du premier projet 20 décembre 2023

Assemblée publique 11 janvier 2024

Adoption du second projet 5 février 2024

Période d'approbation référendaire février 2024

Adoption finale du projet de règlement 4 mars 2024

Certificat de conformité + entrée en vigueur ± avril 2024

05 APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE *Zonage 2098-LAS-202*

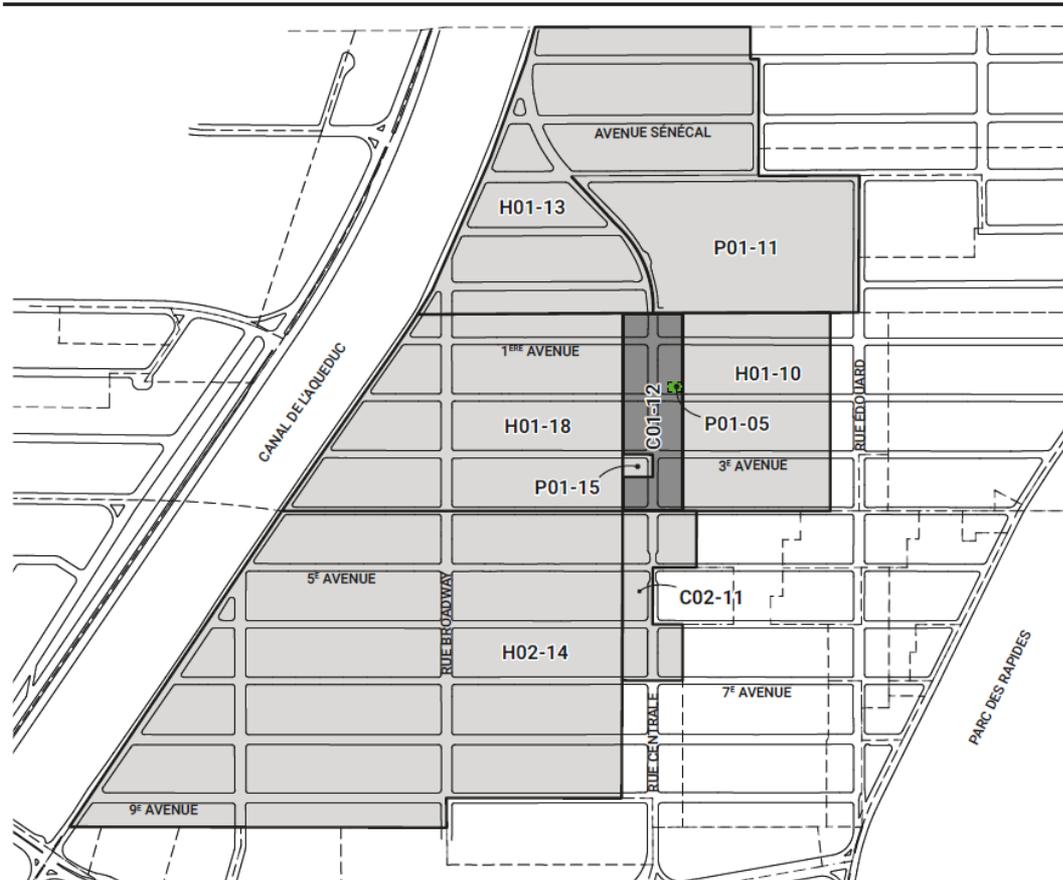
Sujets	Modification	Susceptibles d'approbation référendaire
Division du territoire en zones	Subdivision d'une zone	Oui
Usages	Ajout d'un usage	Oui
Nombre d'étages	0 à 2 étages	Oui
Coefficient d'occupation du sol	0 à 0.6	Oui
Rapport bâtiment/terrain	0 à 0.6	Oui
Implantation des bâtiments	Marges à 0m	Oui
Hauteur et largeur des bâtiments	Hauteur : 10m max. Largeur : 0m min.	Oui

Pour être valide, une demande doit:

- Indiquer la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être signée par au moins 12 personnes habiles à voter ou la majorité si la zone compte 21 personnes ou moins;
- Être déposée à l'arrondissement (greffe) au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis annonçant la possibilité d'approbation référendaire.

Zones - Personnes habiles à voter

Plan de la zone visée et
des zones contigües



-  Zone visée : C01-12
-  Zones contigües : P01-15, H01-18, H01-13, P01-11, H01-10, C02-11, H02-14
-  Zone créée : P01-05
-  Réseau routier
-  Limites des zones



QUESTIONS

MERCI

